

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1936

14 octobre 2006

### SOMMAIRE

ABC, Alpha Business Consulting S.A., Itzig . . . . .	92927	Jetfinance Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	92927
Agri-Food S.A., Luxembourg . . . . .	92913	Jivntash Limited, Luxembourg . . . . .	92882
Ashwell Rated S.A., Luxembourg . . . . .	92894	JTH S.A., Luxembourg . . . . .	92924
Ashwell S.A., Luxembourg . . . . .	92894	Levanter Germany 2, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	92896
AustralAsia Storage Equities, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	92896	Levanter Germany 2, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	92898
Autogam, S.à r.l., Differdange . . . . .	92902	Medsup S.A., Leudelange . . . . .	92898
Babcock & Brown Public Partnerships 1, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	92902	Medsup S.A., Leudelange . . . . .	92899
Baker Street Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	92927	Merchant Venture Investments S.A., Luxembourg . . . . .	92902
Brabs, S.à r.l., Doncols . . . . .	92928	MGK Finance, S.à r.l., Dudelange . . . . .	92916
Brabs, S.à r.l., Doncols . . . . .	92928	Multi Star Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	92913
Cobaillas S.A., Luxembourg . . . . .	92894	Napoléon Properties S.A., Luxembourg . . . . .	92925
Compétences Plus Actions S.A., Keispelt . . . . .	92912	North European Financial Reinsurance S.A., Luxembourg . . . . .	92895
Covent Garden S.A., Luxembourg . . . . .	92913	North South Properties, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	92926
Drej Holding S.A., Luxembourg . . . . .	92924	Oakham Rated S.A., Luxembourg . . . . .	92894
Euro Res S.A., Luxembourg . . . . .	92923	Oxymore S.A., Luxembourg . . . . .	92890
Eurofil S.A., Luxembourg . . . . .	92882	Parvest, Sicav, Howald-Hesperange . . . . .	92901
Farbe & Design, S.à r.l., Weiswampach . . . . .	92899	Reiota S.A., Luxembourg . . . . .	92925
Finsign S.A., Luxembourg . . . . .	92923	Rubus International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	92918
FMC Finance II, S.à r.l., Bereldange . . . . .	92885	Rubus International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	92923
FMC Finance II, S.à r.l., Bereldange . . . . .	92886	Sandlark Investments Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	92890
FMC Finance, S.à r.l. Luxembourg - IV, Luxembourg . . . . .	92910	SC-ER Special Opportunity Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	92896
FMC Finance, S.à r.l. Luxembourg - IV, Luxembourg . . . . .	92912	Sofilog International S.A., Luxembourg . . . . .	92926
FMC Trust Finance S.à r.l. Luxembourg III, Luxembourg . . . . .	92888	Sonata Securities S.A., Luxembourg . . . . .	92926
FMC Trust Finance S.à r.l. Luxembourg III, Luxembourg . . . . .	92889	Starston Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	92896
Forteresse S.A., Luxembourg . . . . .	92891	Talgrem Holding S.A., Luxembourg . . . . .	92925
Gioch S.A., Luxembourg . . . . .	92924	Ultimo Investment (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	92928
Giorgione Holding S.A., Luxembourg . . . . .	92891	Ultimo Investment (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	92928
Health Development Company S.A., Luxembourg . . . . .	92891	Viewfield Holding S.A., Luxembourg . . . . .	92892
Holding de l'Est S.A.H., Luxembourg . . . . .	92887	Viewfield Holding S.A., Luxembourg . . . . .	92893
Holding de l'Est S.A.H., Luxembourg . . . . .	92888	Winfit Trading Limited, Esch-sur-Alzette . . . . .	92890
Jetfinance Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	92927	WP Luxco Communications, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	92882

**WP LUXCO COMMUNICATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 111.893.

Il résulte de la Résolution des Actionnaires en date du 10 février 2006 que les Actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Mr. Paul Best, avec adresse professionnelle à Almack house, King Street 28, St. James, Londres SW1Y 6QW, Royaume-Uni en tant que gérant de la société avec effet immédiat.
- D'accepter la démission de Mme Anne Coenen, avec adresse professionnelle à 9, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg en tant que gérant de la société avec effet immédiat.
- De nommer Mr. Joe Schull avec adresse professionnelle à Almack house, King Street 28, St. James, Londres SW1Y 6QW, Royaume Uni en tant que nouveau gérant de la société avec effet immédiat.
- De nommer Mr. Marcel Nijhoff avec adresse professionnelle à Watertuin 61, 3648 GB Wilnis, Pays-Bas en tant que nouveau gérant de la société avec effet immédiat.

Il résulte également de la Résolution des Actionnaires en date du 15 mars 2006 que les Actionnaires ont décidé d'accepter la démission de Mr. Doeke van der Molen en tant que gérant de la société avec effet immédiat.

La liste de gérants sera dorénavant constituée comme suit:

- Richard Brekelmans, 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Gérant
- Isabelle Rosseneu, 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Gérant
- Joe Schull, Almack house, King Street 28, St.James, Londres SW1Y 6QW, Royaume-Uni, Gérant
- Marcel Nijhoff, Watertuin 61, 3648 GB Wilnis, Pays-Bas, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

R. Brekelmans / I. Rosseneu.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03049. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083523.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

**JIVNTASH LIMITED.**

Siège de la société mère: GB-B18 6EW Birmingham, 69, Great Hampton Street.

Adresse de la succursale: L-2410 Luxembourg, 85, rue de Reckenthal.

R. C. Luxembourg B 118.241.

*Ouverture d'une succursale*

L'Assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- Immatriculation d'une succursale au Grand-Duché de Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> août 2006 à l'adresse 85, rue de Reckental, L-2410 Luxembourg.
  - Représentation de la succursale par Graham Ashby avec adresse 85, rue de Reckental, L-2410 Luxembourg
  - La succursale a pour objet: Consultant en informatique et services associés pour les établissements financiers, banques, assurances et sociétés au sens large du terme.
  - Graham Ashby, prénommé, est nommé «Director» (gérant unique).
  - La succursale est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de son gérant unique.
  - La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de Graham Ashby, prénommé.
- Pour mention aux fins de la publication Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02988. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083903.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

**EUROFIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 118.198.

**STATUTS**

L'an deux mille six, le premier août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. La société LANNAGE S.A., (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130) société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Nicolas Dumont, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 31 juillet 2006.
2. La société VALON S.A., (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143) société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, ici représentée par Madame Sophie Ravez-Vanesse, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varientur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de EUROFIL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en numéraire, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en numéraire ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième lundi du mois de mai à quinze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. LANNAGE S.A., prénommée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
2. VALON S.A., prénommée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) LANNAGE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130.
  - b) VALON S.A., société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.143.
  - c) KOFFOUR S.A., société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 86.086.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:  
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.115.

4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.  
5. Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.  
Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: N. Dumont, S. Ravez-Vanesse, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 août 2006, vol. 905, fol. 74, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 août 2006.

J.-J. Wagner.

(082796.3/239/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

**FMC FINANCE II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 62.086.

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth day of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

The company FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO. KGaA (hereinafter referred to as FMC AG & CO. KGaA), a company duly organized under German law, registered in Hof/Saale under HRB 4019, having its business address at D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Str. 1, representing the full amount of the corporate capital of EUR 5,400,000.- (five million and four hundred thousand Euro) of FMC FINANCE II, S.à r.l., represented by 216,000 (two hundred and sixteen thousand) corporate units with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each,

duly represented by Mr Hagen Reinsberg, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on July 14, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aforementioned FMC AG & CO. KGaA is the sole member of FMC FINANCE II, S.à r.l. (the «Company»), incorporated by a deed of Maître Léon Thomas, known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on November 2, 1997, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 174, dated December 2, 1997, whose articles of association have been amended by the aforementioned notary on November 7, 2000, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 368, dated May 18, 2001, on November 9, 2000, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 368, dated May 18, 2001, on November 14, 2000, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 383, dated May 25, 2001, on November 16, 2000, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 399, dated May 31, 2001, on March 5, 2001, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 852, dated October 6, 2001, on April 10, 2003, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 483, dated May 5, 2003.

The agenda of the meeting is the following:

1) Amendment of Article 5, 2nd paragraph of the articles of association so as to reflect the change of the legal form and name of the sole member of the Company to read as follows:

«All the units have been subscribed by FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO. KGaA, a company incorporated under German law, registered in Hof/Saale under HRB 4019, with registered office in D-61346 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Str. 1 and have been entirely paid in.»

2) Miscellaneous.

The appearing party, represented as here above stated, in its capacity as sole member of FMC FINANCE II, S.à r.l., Luxembourg has requested the undersigned notary to state the following resolution:

*Sole resolution*

The sole member resolved to amend Article 5, 2nd paragraph of the articles of association of the Company so as to reflect the change of its legal form and name to read as follows:

«All the units have been subscribed by FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO. KGaA, a company incorporated under German law, registered in Hof/Saale under HRB 4019, with registered office in D-61346 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Str. 1. and have been entirely paid in.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

### Folgt die deutsche Übersetzung des Vorangehenden:

Im Jahre zweitausendsechs, am sechsundzwanzigsten Juli.

Vor Uns, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar, mit dem Antritt in Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO. KGaA (nachfolgend FMC AG & CO. KGaA), eine Gesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in Hof/Saale, HRB 4019, mit Geschäftsadresse in D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Str. 1, welche das gesamte Gesellschaftskapital von EUR 5.400.000,- (fünf Millionen vierhunderttausend Euro) von FMC FINANCE II, S.à r.l., LUXEMBOURG eingeteilt in 216.000 (zweihundertsechzehntausend) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) repräsentiert,

vertreten von Herrn Hagen Reinsberg, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, kraft privatschriftlicher Vollmacht vom 14. Juli 2006.

Die besagte Vollmacht verbleibt nach ne varietur Zeichnung durch die erschienene Partei und den unterzeichneten Notar anliegend an der vorliegenden Urkunde, um mit dieser gleichzeitig den Registrierungsbehörden zugeleitet zu werden.

Die vorgenannte FMC AG & CO. KGaA ist Alleingesellschafterin der FMC FINANCE II, S.à r.l. (die «Gesellschaft»), gegründet durch Urkunde von M<sup>e</sup> Léon Thomas, genannt Tom Metzler, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg vom 2. November 1997, veröffentlicht im Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 174 vom 2. Dezember 1997, deren Satzung vor dem vorgenannten Notar geändert wurde am 7. November 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 368 vom 18. Mai 2001, am 9. November 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 368 vom 18. Mai 2001, am 14. November 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 383 vom 25. Mai 2001, am 16. November 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 399 vom 31. Mai 2001, am 5. März 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 852 vom 6. Oktober 2001, am 10. April 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 483 vom 5. Mai 2003.

Die Tagesordnung der Versammlung ist die folgende:

1) Änderung von Artikel 5 Absatz 2 der Satzung, um die Änderung der juristischen Form und des Namens der Alleingesellschafterin der Gesellschaft wie folgt wiederzuspiegeln:

«Alle Geschäftsanteile wurden von FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO. KGaA mit Sitz in Hof/Saale, HRB 4019, mit Geschäftsadresse in D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Str. 1 gezeichnet und sind vollständig einbezahlt.»

2) Verschiedenes.

Die erschienene Partei, wie oben genannt vertreten, ersucht den unterzeichneten Notar in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafterin der FMC FINANCE II, S.à r.l., den folgenden Beschluss aufzunehmen:

#### *Einzigter Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschliesst, Artikel 5, Absatz 2 der Satzung zu ändern, um die Änderung der juristischen Form und des Namens der Alleingesellschafterin der Gesellschaft wie folgt wiederzuspiegeln:

«Alle Geschäftsanteile wurden von FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO. KGaA mit Sitz in Hof/Saale, HRB 4019, mit Geschäftsadresse in D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Str. 1 gezeichnet und sind vollständig einbezahlt worden.»

Worüber die vorliegende Urkunde, am Tag wie eingangs dieser Urkunde genannt in Luxemburg erstellt wurde,

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der Erschienenen, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Wortlaut, die englische Fassung Vorrang haben soll.

Nach Verlesung der Urkunde an den Bevollmächtigten der Erschienenen, hat dieser die vorliegende Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: H. Reinsberg, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006, vol. 29CS, fol. 17, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

A. Schwachtgen.

(089259.2/230/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

### **FMC FINANCE II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 62.086.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1117 du 26 juillet 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(089260.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**HOLDING DE L'EST, Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 3.324.

L'an deux mille six, le sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding HOLDING DE L'EST, ayant son siège social à Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 3.324, constituée suivant acte notarié en date du 21 mars 1938, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 31 du 7 avril 1938. Le capital social a été converti en euros suivant acte sous seing privé en date du 27 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 681 du 21 septembre 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy Kettmann, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Simone Wallers, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social de la société de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) à deux cent soixante-sept mille deux cents euros (EUR 267.200,-) par annulation de trois cent trente-deux (332) actions de quatre cents euros (EUR 400,-) chacune, représentées par les certificats portant les numéros 337 à 503 et 835 à 999, préalablement rachetées par le Conseil d'Administration conformément à l'autorisation conférée préalablement par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 6 juin 2006.

2. Modification subséquente de l'article 3) des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à deux cent soixante-sept mille deux cents euros (EUR 267.200,-), représenté par six cent soixante-huit (668) actions de quatre cents euros (EUR 400,-) chacune, entièrement libérées. Toutes les actions sont au porteur. La cession des actions à des tiers ne peut se faire qu'après avoir recueilli l'autorisation préalable de tous les actionnaires.»

3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de déduire le capital social à concurrence cent trente-deux mille huit cents euros (EUR 132.800,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) à deux cent soixante-sept mille deux cents euros (EUR 267.200,-) par annulation de trois cent trente-deux (332) actions de quatre cents euros (EUR 400,-) chacune, antérieurement rachetées par la société et représentées par les certificats portant les numéros 337 à 503 et 835 à 999.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 3 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent soixante-sept mille deux cents euros (EUR 267.200,-), représenté par six cent soixante-huit (668) actions de quatre cents euros (EUR 400,-) chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont au porteur. La cession des actions à des tiers ne peut se faire qu'après avoir recueilli l'autorisation préalable de tous les actionnaires.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Kettmann, C. Day-Royemans, S. Wallers, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 juillet 2006, vol. 905, fol. 43, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 août 2006.

J.-J. Wagner.

(083180.3/239/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

**HOLDING DE L'EST, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 3.324.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 août 2006.

J.-J. Wagner.

(083181.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

**FMC TRUST FINANCE S.à r.l. LUXEMBOURG III, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 82.321.

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth day of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

The company FRESENIUS MEDICAL CARE AG & Co. KGaA (hereinafter referred to as FMC AG & Co. KGaA), a company duly organized under German law, registered in Hof/Saale under HRB 4019, having its business address at D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Str. 1, representing the full amount of the corporate capital of USD 50,000.- (fifty thousand United States Dollars) of FMC TRUST FINANCE, S.à r.l. LUXEMBOURG - III represented by 500 (five hundred) corporate units with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, duly represented by Mr Hagen Reinsberg, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on July 14, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aforementioned FMC AG & Co. KGaA is the sole member of FMC TRUST FINANCE, S.à r.l. LUXEMBOURG - III (the «Company»), incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on May 29, 2001, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1144, dated December 11, 2001.

The agenda of the meeting is the following:

1) Amendment of Article 6, 1st paragraph of the articles of association so as to reflect the change of the legal form and name of the sole member of the Company to read as follows:

«The corporate capital is set at USD 50,000.- (fifty thousand Dollars of the United States of America) represented by 500 (five hundred) sharequotas of USD 100.- (one hundred Dollars of the United States of America) each, which have been subscribed by FRESENIUS MEDICAL CARE AG & Co. KGaA, with address in D-Hof an der Saale, Germany, registered in Hof/Saale under HRB 4019, and its business address in D-61352 Bad Homburg v.d.H., Germany, Else-Kröner-Str. 1.»

2) Miscellaneous.

The appearing party, represented as here above stated, in its capacity as sole member of FMC TRUST FINANCE, S.à r.l. LUXEMBOURG - III has requested the undersigned notary to state the following resolution:

*Sole resolution*

The sole member resolved to amend Article 6, 1st paragraph of the articles of association of the Company so as to reflect the change of its legal form and name to read as follows:

«The corporate capital is set at USD 50,000.- (fifty thousand Dollars of the United States of America) represented by 500 (five hundred) sharequotas of USD 100.- (one hundred Dollars of the United States of America) each, which have been subscribed by FRESENIUS MEDICAL CARE AG & Co. KGaA, with address in D-Hof an der Saale, Germany, registered in Hof/Saale under HRB 4019, and its business address in D-61352 Bad Homburg v.d.H., Germany, Else-Kröner-Str. 1.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

### Folgt die deutsche Übersetzung des Vorangehenden:

Im Jahre zweitausendsechs, am sechszwanzigsten Juli.

Vor Uns, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar, mit dem Antrittsamt in Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft FRESENIUS MEDICAL CARE AG & Co. KGaA (nachfolgend FMC AG & Co. KGaA), eine Gesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in Hof/Saale, HRB 4019, mit Geschäftsadresse in D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Str. 1, welche das gesamte Gesellschaftskapital von USD 50.000,- (fünfzigtausend Dollar der Vereinigten Staaten von Amerika) von FMC TRUST FINANCE, S.à r.l. LUXEMBOURG - III eingeteilt in 500 (fünfhundert) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je USD 100,- (hundert Dollar der Vereinigten Staaten von Amerika) repräsentiert, vertreten von Herrn Hagen Reinsberg, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, kraft privatschriftlicher Vollmacht vom 14. Juli 2006.

Die besagte Vollmacht verbleibt nach ne varietur Zeichnung durch die erschienene Partei und den unterzeichneten Notar anliegend an der vorliegenden Urkunde, um mit dieser gleichzeitig den Registrierungsbehörden zugeleitet zu werden.

Die vorgenannte FMC AG & Co. KGaA ist Alleingesellschafterin der FMC TRUST FINANCE, S.à r.l. LUXEMBOURG - III (die «Gesellschaft»), gegründet durch Urkunde von M<sup>e</sup> Jean Seckler, Notar mit Amtssitz in Junglinster vom 29. Mai 2001, veröffentlicht im Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 1144 vom 11. Dezember 2001.

Die Tagesordnung der Versammlung ist die folgende:

1) Änderung von Artikel 6, Absatz 1 der Satzung, um die Änderung der juristischen Form und des Namens der Alleingesellschafterin der Gesellschaft wie folgt wiederzuspiegeln:

«Das Gesellschaftskapital beträgt USD 50.000,- (fünfzigtausend Dollar der Vereinigten Staaten von Amerika) eingeteilt in 500 (fünfhundert) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je USD 100,- (einhundert Dollar der Vereinigten Staaten von Amerika), welche von FRESENIUS MEDICAL CARE AG & Co. KGaA, mit Sitz in Hof/Saale, Deutschland, registriert in Hof/Saale unter HRB 4019, und mit Geschäftsadresse in D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Str. 1 gezeichnet worden sind.»

2) Verschiedenes.

Die erschienene Partei, wie oben genannt vertreten, ersucht den unterzeichneten Notar in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafterin der FMC TRUST FINANCE, S.à r.l. LUXEMBOURG - III, den folgenden Beschluss aufzunehmen:

#### *Einzigster Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschliesst, Artikel 6, Absatz 1 der Satzung zu ändern, um die Änderung der juristischen Form und des Namens der Alleingesellschafterin der Gesellschaft wie folgt wiederzuspiegeln:

«Das Gesellschaftskapital beträgt USD 50.000,- (fünfzigtausend Dollar der Vereinigten Staaten von Amerika) eingeteilt in 500 (fünfhundert) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je USD 100,- (einhundert Dollar der Vereinigten Staaten von Amerika), welche von FRESENIUS MEDICAL CARE AG & Co. KGaA, mit Sitz in Hof/Saale, Deutschland, registriert in Hof/Saale unter HRB 4019, und mit Geschäftsadresse in D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Str. 1 gezeichnet worden sind.»

Worüber die vorliegende Urkunde, am Tag wie eingangs dieser Urkunde genannt in Luxemburg erstellt wurde.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der Erschienenen, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Wortlaut, die englische Fassung Vorrang haben soll.

Nach Verlesung der Urkunde an den Bevollmächtigten der Erschienenen, hat dieser die vorliegende Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: H. Reinsberg, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006, vol. 29CS, fol. 17, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

A. Schwachtgen.

(089242.2/230/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

### **FMC TRUST FINANCE S.à r.l. LUXEMBOURG III, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 82.321.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1119 du 26 juillet 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(089243.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**WINFIT TRADING LIMITED, Société à responsabilité limitée.**

Siège de la société mère: GB-B18 6EW Birmingham, 69, Great Hampton Street.

Adresse de la succursale: L-4303 Esch-sur-Alzette, 21, rue des Remparts.

R. C. Luxembourg B 118.242.

*Ouverture d'une succursale*

L'Assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- Immatriculation d'une succursale au Grand-Duché de Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> août 2006 à l'adresse 21, rue des Remparts, L-4303 Esch-sur-Alzette.

- Représentation de la succursale par Gordon Williams avec adresse 21, rue des Remparts, L-4303 Esch-sur-Alzette.

- La succursale a pour objet le commerce ainsi que l'import et export des équipements des portes et des fenêtres.

- Gordon Williams, prénommé, est nommé «Director» (gérant unique).

- La succursale est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de son gérant unique.

- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de Gordon Williams, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02990. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083924.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

**OXYMORE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 94.490.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire le 28 avril 2006 que:

M. Patrick Lorenzato, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg a démissionné de son poste d'administrateur et M. Franco Antamoro, demeurant au 24, avenue de la Gare des Eaux Vives, CH-1208 Genève, Suisse a été nommé administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2008.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08102. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084036.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

**SANDLARK INVESTMENTS HOLDINGS, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 111.343.

*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 30 mai 2006*

En date du 30 mai 2006, les associés de la société ont décidé:

1. De nommer en qualité de gérants de la société:

- Monsieur Camille Paulus, né à Schiffange, le 16 décembre 1940, consultant, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich;

- Monsieur Eric Vanderkerken, né à Esch-sur-Alzette, le 27 janvier 1964, employé privé, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

2. La société est engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06342. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084065.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

92891

**FORTERESSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 65.117.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 4 mai 2006*

Acceptation de la démission de Monsieur Jean Bintner en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Jean Bintner. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

*Pour la société FORTERESSE S.A.*

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10267. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084103.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

**HEALTH DEVELOPMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 76.168.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 13 avril 2006*

Monsieur Norbert Schmitz et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société HEALTH DEVELOPMENT COMPANY S.A.*

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10275. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084107.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

**GIORGIONE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 112.679.

L'an deux mille six, le dix-huit juillet,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme GIORGIONE HOLDING S.A. avec siège social à L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe, R.C.S. Luxembourg B 112.679, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 510 du 10 mars 2006,

inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 112.679,

en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du Conseil d'Administration, prise en sa réunion du 11 juillet 2006.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à quatre-vingt mille euro (EUR 80.000,-) représenté par huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de dix euro (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées.

2.- Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à un million quatre-vingt mille euro (EUR 1.080.000,-).

3.- Que dans sa réunion du 11 juillet 2006, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation jusqu'à concurrence de deux cent vingt mille euro (EUR 220.000,-),

pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt mille euro (EUR 80.000,-) à trois cent mille euro (EUR 300.000,-), par la création de vingt-deux mille (22.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euro (EUR 10,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et a décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par:

ACTE CO LIMITED, avec siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, British Virgin Islands,

laquelle a souscrit aux vingt-deux mille (22.000) actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces de deux cent vingt mille euro (EUR 220.000,-);

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu d'un bulletin de souscription.

La somme de deux cent vingt mille euro (EUR 220.000,-) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à trois cent mille euro (EUR 300.000,-) de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social de la société est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) représenté par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

#### *Déclaration-frais*

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de trois mille huit cents euro (EUR 3.800,-)

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Fiorucci, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 5, case 11. – Reçu 2.200 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 août 2006.

P. Bettingen.

(082997.3/202/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

### **VIEWFIELD HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 83.678.

In the year two thousand six, on the eighteenth of July.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of VIEWFIELD HOLDING S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by notary Alphonse Lentz, before residing in Remich dated September 5th, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 189 of February 4th, 2002. The articles of incorporation have never been modified since that date.

The meeting is presided by Mr Nico Kruchten, with professional address in Luxembourg, who appoints as secretary Mr Francis Welscher, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Jessica Nerenhausen, with professional address in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1) Change of date of the annual general meeting to be decided in the forth coming Extraordinary General Meeting to be held in front of a notary;

2) Miscellaneous.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed ne varietur by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

#### *Sole resolution*

The general meeting decides to change the date of the annual general meeting of shareholders and as a result of this resolution, the Article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation is amended in its German version, so that it will read from now as follows:

«**Art. 6. Absatz 1.** Die jährliche Hauptversammlung findet statt am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, am vierten Dienstag des Monats Juni um 11.00 Uhr und zum ersten Mal im Jahre 2007.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately five hundred Euro (500.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VIEWFIELD HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 5 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 189 du 4 février 2002. Les articles des statuts n'ont jamais été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Nico Kruchten, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Francis Welscher, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Jessica Nerenhausen, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires par-devant notaire;
- 2) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### Résolution unique

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et, à la suite de cette résolution, de modifier le premier alinéa de l'article 6, des statuts pour lui conférer désormais la teneur suivante dans sa version allemande:

«**Art. 6. Absatz 1.** Die jährliche Hauptversammlung findet statt am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, am vierten Dienstag des Monats Juni um 11.00 Uhr und zum ersten Mal im Jahre 2007.»

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de cinq cents euros (500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Kruchten, F. Welscher, J. Nerenhausen, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 19 juillet 2006, vol. 470, fol. 69, case 32. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 août 2006.

Signature.

(090210.2/5770/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

#### VIEWFIELD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 83.678.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 août 2006.

M. Schaeffer.

(090211.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

**ASHWELL RATED S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,-.**Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R. C. Luxembourg B 107.848.

La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 17 mai 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 947 du 27 septembre 2005, suivant acte de Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Le bilan au 10 octobre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10549, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(084144.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

---

**OAKHAM RATED S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,-.**Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R. C. Luxembourg B 107.484.

La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 28 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 874 du 9 septembre 2005, suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Le bilan au 10 octobre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT02016, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(084147.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

---

**ASHWELL S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,-.**Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R. C. Luxembourg B 108.800.

La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 29 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1118 du 28 octobre 2005, suivant acte de Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Le bilan au 10 octobre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(084150.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

---

**COBAILLAS S.A., Société Anonyme,  
(anc. SAE INTERNATIONAL S.A.).**Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 100.860.

L'an deux mille six, le treize juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SAE INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 100.860, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, en date du 22 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 740 du 20 juillet 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Eschette, docteur en sciences industrielles, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Changement de la dénomination de la société en COBAILLAS S.A.
- 2.- Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
- 3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en COBAILLAS S.A. et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de COBAILLAS S.A.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Hübsch, Ch. Dostert, P. Eschette, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 juillet 2006, vol. 537, fol. 33, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(088949.3/231/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

**NORTH EUROPEAN FINANCIAL REINSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 52.118.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg, le 28 avril 2006*

L'Assemblée Générale du 28 avril 2006 renomme au poste d'Administrateur:

- Monsieur Esa Kaunistola,
- Monsieur David Blair.

Monsieur Harry B. Rowell est remplacé par Madame Maryanne Byres, demeurant professionnellement au 102 Corporate Park Drive à White Plains, New York 10604-3802, U.S.A.

Leur mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'Assemblée Générale renomme également KPMG AUDIT LUXEMBOURG, comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2006.

*Pour la société NORTH EUROPEAN FINANCIAL REINSURANCE S.A.*

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08339. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(084332.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

**AustralAsia STORAGE EQUITIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: AUD 62.800,-.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 65.025.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 1998 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 657 du 16 septembre 1998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03284, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

AustralAsia STORAGE EQUITIES, S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

(084165.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

---

**SC-ER SPECIAL OPPORTUNITY HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: USD 40.000,-.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 65.243.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juin 1998 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 870 du 2 décembre 1998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03286, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SC-ER SPECIAL OPPORTUNITY HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

(084167.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

---

**STARSTON INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: GBP 10.000,-.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 71.741.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 septembre 1999 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 912 du 1<sup>er</sup> décembre 1999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03289, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STARSTON INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

(084168.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

---

**LEVANTER GERMANY 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 115.004.

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LEVANTER GERMANY HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered address at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number 115.001, here represented by Mr Bob Calmes, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 26 July 2006.

Said proxy, initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of LEVANTER GERMANY 2, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 115.004, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on 10 March 2006, published in the Mémorial

C, Recueil des Sociétés et Associations on 12 June 2006 n° 1135. The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

*First resolution*

Increase of the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) ordinary shares of the Company with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each up to one hundred seventy-four thousand and fifty Euro (EUR 174,050) through the issue of six thousand four hundred and sixty-two (6,462) new ordinary shares of the Company with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

All of the six thousand four hundred and sixty-two (6,462) new ordinary shares of the Company have been entirely subscribed by LEVANTER GERMANY HOLDINGS, S.à r.l., prequalified, at a total price of one hundred sixty-one thousand five hundred and fifty Euro (EUR 161,550), all of which have been allocated to the share capital of the Company, here represented by Mr Bob Calmes, LL.M., residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given on 26 July 2006.

Said proxy, initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The subscribed shares have been fully paid up in cash by LEVANTER GERMANY HOLDINGS, S.à r.l., prequalified, so that the total amount of one hundred sixty-one thousand five hundred and fifty Euro (EUR 161,550) is at the disposal of the Company as it has been shown to the undersigned notary.

*Second resolution*

Further the meeting resolved to modify article 6 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at hundred seventy-four thousand and fifty Euro (EUR 174,050) represented by six thousand nine hundred and sixty-two (6,962) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence Luxembourg.

A comparu:

LEVANTER GERMANY HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro 115.001, ici représentée par Monsieur Bob Calmes, LL.M., demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 26 juillet 2006.

La procuration signée *ne varietur* par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule associée de LEVANTER GERMANY 2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 115.004, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 10 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 12 juin 2006 n° 1135.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Augmentation du capital social de la Société de sa valeur actuelle de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) actions ordinaires de la Société avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à cent soixante-quatorze mille et cinquante euros (EUR 174.050) à travers l'émission de six mille quatre cent soixante-deux (6.462) nouvelles actions ordinaires de la Société, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) par action.

Toutes les six mille quatre cent soixante-deux (6.462) nouvelles actions ordinaires de la Société ont été entièrement souscrites par LEVANTER GERMANY HOLDINGS, S.à r.l., prémentionnée, pour un prix total de cent soixante et un mille cinq cent cinquante euros (EUR 161.550), dont l'intégralité a été versée au capital social de la Société, ici représentée par Monsieur Bob Calmes, LL.M., résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée en date du 26 juillet 2006.

La procuration signée *ne varietur* par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les actions souscrites ont été entièrement libérées en numéraire par LEVANTER GERMANY HOLDINGS, S.à r.l., prémentionné, de façon à ce que le montant total de cent soixante et un mille cinq cent cinquante euros (EUR 161.550) sont à la disposition de la Société, tel que produit par-devant le notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

L'assemblée des actionnaires a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent soixante-quatorze mille et cinquante euros (EUR 174.050) représenté par six mille neuf cent soixante-deux (6.962) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Calmes, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006, vol. 29CS, fol. 17, case 3. – Reçu 1.615,50 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

A. Schwachtgen.

(089153.3/230/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**LEVANTER GERMANY 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 115.004.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1113 du 26 juillet 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(089154.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**MEDSUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3377 Leudelange, 13, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 103.056.

L'an deux mille six, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de MEDSUP S.A., R.C.S. Luxembourg B 103.056, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 13 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1195 du 23 novembre 2004.

La séance est ouverte à dix-huit heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Germaine Schwachtgen, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social.

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Unique résolution*

Le siège social de la Société est transféré du 7, rue de Luxembourg, L-4220 Esch-sur-Alzette au 13, rue de la Gare, L-3377 Leudelange.

En conséquence, l'article 2, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège social est établi à Leudelange.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-huit heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous, Notaire, la présente minute.

Signé: F. Stolz-Page, R. Thill, G. Schwachtgen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006, vol. 29CS, fol. 17, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

A. Schwachtgen.

(089178.3/230/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

### **MEDSUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3377 Leudelange, 13, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 103.056.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1127 du 26 juillet 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(089180.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

### **FARBE & DESIGN, S.à r.l., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, Haus 150.

H. R. Luxemburg B 118.541.

#### STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den zwölften Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Sacha Thommen, Gebäudemaler, geboren in Malmedy (Belgien), am 14. Juli 1978, wohnhaft in B-4780 Recht, Rodter Weg 16 (Belgien),

hier vertreten durch Herrn Werner Müsch, Wirtschaftsprüfer und Steuerberater, wohnhaft in B-4780 Recht, Zur Kaiserbaracke 43 (Belgien), auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht vom Vollmachtnehmer und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welcher Komparsent, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchte die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

**Art. 1.** Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft sind Tapezierarbeiten, Malerarbeiten, Innen- und Aussenanstrich von Gebäuden, Verlegung von Fussböden aus Holz und anderen Stoffen, Einkauf, Verkauf, Import und Export, Gross- und Einzelhandel von Farben, Tapeten, Fussböden und Baumaterialien aller Art.

Gegenstand der Gesellschaft sind weiterhin alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Der Name der Gesellschaft ist FARBE & DESIGN, S.à r.l.

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Weiswampach.

Er kann an jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche Anteile durch den alleinigen Gesellschafter Herrn Sacha Thommen, Gebäudemaler, geboren in Malmedy (Belgien), am 14. Juli 1978, wohnhaft in B-4780 Recht, Rodter Weg 16 (Belgien), gezeichnet wurden.

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

**Art. 7.** Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

**Art. 8.** Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

**Art. 9.** Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

**Art. 10.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

**Art. 12.** Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

**Art. 13.** Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

**Art. 14.** Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 16.** Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

**Art. 17.** Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

**Art. 18.** Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 19.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

**Art. 20.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.

92901

*Gründungskosten*

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr achthundert Euro.

*Beschlussfassung durch den alleinigen Gesellschafter*

Anschließend hat der Komparent folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-9991 Weiswampach, Haus 150.
- 2.- Zum Geschäftsführer wird ernannt:  
- Herr Sacha Thommen, Gebäudemaler, geboren in Malmedy (Belgien), am 14. Juli 1978, wohnhaft in B-4780 Recht, Rodter Weg 16 (Belgien).
- 3.- Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: W. Müsch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 juin 2006, vol. 537, fol. 2, case 2. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 14. August 2006.

J. Seckler.

(089198.3/231/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**PARVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Howald-Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R. C. Luxembourg B 33.363.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de PARVEST tenue le jeudi 15 juin 2006 à 11 heures*

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Eric Le Vernoy de son poste d'Administrateur de la Société. L'Assemblée décide, à l'unanimité, de nommer en remplacement Monsieur Vincent Camerlynck, 5, avenue Kléber, F-75116 Paris, en qualité d'Administrateur de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2007.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de:

- MM. Gilles Glicenstein, Président;
- François Debiesse, Vice-Président;
- Guy de Froment, Vice-Président;
- Jean Bego;
- Mme Marie-Claire Capobianco;
- MM. Hervé Cazade;
- Gilles de Vaugrigneuse;
- Vincent Lecomte;
- Olivier Le Grand;
- Michel Longhini;
- Philippe Marchessaux;
- Eric Martin;
- Yves Martrenchar;
- Olivier Maugarny;
- Marc Raynaud;
- Mme Béatrice Ruault;
- MM. Paul Villemagne;
- Christian Volle;

pour un terme venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2007.

L'Assemblée Générale reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers en sa qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2007.

Pour extrait conforme

*Pour PARVEST, SICAV*

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04494. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(088008.3//39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

**AUTOGAM, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.400,-.**

Siège social: L-4660 Differdange, 22, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 112.524.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 7 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 525 du 13 mars 2006.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02768, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

AUTOGAM

Signature

(084186.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

**MERCHANT VENTURE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 108.310.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 31 mai 2006 que:

La société EUROLUX AUDIT, S.à r.l., avec siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen a été réélue aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la société. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2007.

Monsieur Jan O. Cederberg, administrateur de la société, a été réélu Président du Conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR10027. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084336.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

**BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS 1,S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 119.726.

## STATUTES

In the year two thousand and six, on the fifteenth of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS LIMITED, a company incorporated with the Records of the Island of Guernsey under number 45241 and having its registered office at Polygon Hall, PO Box 225, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, GY1 4HY, C.I.,

here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Chapter I. - Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single shareholder, hereinafter «the Shareholder», subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company shall be the holding of:

(a) participations, in any form whatsoever, in BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS 2, S.à r.l. and,

(b) participations, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entity and any other form of investment as agreed in either case by approval of a majority of the shareholders representing at least three quarters of the share capital,

(the investments in (a) and (b) above being «Permitted Investments»), and the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of Permitted Investments and the administration, control and development of its portfolio of Permitted Investments.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS 1, S.à r.l.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

#### Chapter II. - Capital, shares

**Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at forty-three thousand eight hundred seventy-five British Pounds (GBP 43,875.-) represented by one thousand seven hundred fifty-five shares (1,755) with a par value of twenty-five British Pounds (GBP 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and reduction of capital.** The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

#### Chapter III. - Manager(s)

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by a Board of Managers composed of at least two Managers divided into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers, obligatorily one Category A Manager and one Category B Manager.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either Shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day management.** The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers.

**Quorum:** The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category A and one Category B Manager. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A and Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote. In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. - Shareholder(s)

**Art. 16. General meeting of shareholders.** If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay

of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, alternatively by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, including fax or PDF, as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

**Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

#### Chapter V. - Financial Year, Distribution of Profits

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on 1st January and ends on 31st December of each year.

**Art. 20. Adoption of financial statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- \* Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;
- \* These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- \* The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- \* The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the statutory reserve.

#### Chapter VI. - Dissolution, liquidation

**Art. 23. Dissolution, liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

#### Chapter VII. - Applicable Law

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2006.

##### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS LIMITED . . . . .	1,755 shares
Total: . . . . .	<u>1,755 shares</u>

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of forty three thousand eight hundred seventy-five British Pounds (GBP 43,875.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at three thousand euros.

#### Estimate

For purposes of registration, the share capital of the Company is valued at EUR 65,113.49.

#### Resolution of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Fix the number of Managers at three (3).
2. Appoint the following as:

##### Category A Managers:

- Mr Giles Frost, Manager, born in Bradford (U.K.) on 12th October 1962, residing at 21 Gorst Road, London, SW11 0JB, U.K;
- Mr Keith Dorrian, Manager, born in Guernsey (C.I.) on 7th August 1946, residing at Shanahoe Grand Rue Vale, Guernsey, GY3 5HH, C.I.;

##### Category B Manager:

- Mr Mark Dunstan, Manager, born in Melbourne on 11th February 1962, residing at 18, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Fix the address of the Company at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS LIMITED, une entité soumise au droit de Guernesey, ayant son siège social à Polygon Hall, PO Box 225, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernesey, GY1 4HY, C.I, enregistrée au Records of the Island of Guernesey sous le numéro 45241,

représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### Chapitre 1<sup>er</sup>. - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet:

(a) la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS 2, S.à r.l., et

(b) la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute autre entité luxembourgeoise ou étrangère, et tout autre forme d'investissement tel qu'agréer dans chaque cas par la majorité des associés représentant au moins le trois quart du capital social,

(les investissements, tel que défini dans (a) et (b) ci-dessus, ci-après nommés «les Investissements Autorisés») et les acquisitions par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que le transfert par achat, échange, ou autre d'Investissement Autorisés, et l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille d'Investissements Autorisés.

La Société peut également consentir des garanties, accorder des prêts ou assister de toute autre manière, les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements

en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, en vue de favoriser la réalisation de son objet social.

En particulier, la Société peut fournir aux sociétés faisant partie de son portefeuille, les services nécessaires à leur administration, contrôle et développement. Dans ce but, la Société peut requérir et maintenir l'assistance d'autres conseillers.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS 1, S.à r.l.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. - Capital, parts sociales

**Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à quarante-trois mille huit cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 43.875,-) représenté par mille sept cent cinquante-cinq (1.755) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres (GBP 25,-) Sterling chacune entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et diminution du capital social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

## Chapitre III. - Gérant(s)

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé d'au moins deux gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, étant obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion journalière.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Quorum: le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant. En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum doivent s'appliquer sans prendre en compte le ou les gérants concernés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, indemnisation.** Les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. - Associé(s)

**Art. 16. Assemblée générale des associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, inclus par télécopieur ou par PDF, un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

#### Chapitre V. - Année sociale, Répartition

**Art. 19. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5%) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

#### Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

#### Chapitre VII. - Loi applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2006.

##### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire le capital comme suit:

BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS LIMITED . . . . .	1.755 parts sociales
Total: . . . . .	1.755 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de quarante-trois mille huit cent soixante-quinze Livres sterling (GBP 43.875,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

92910

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ trois mille euros.

*Estimation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social de la Société est évalué à EUR 65.113,49.

*Décision de l'associé unique*

L'associé unique décide de:

1. Fixer le nombre de gérants à trois (3).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants:

*Les gérants de catégorie A:*

- M. Giles Frost, Manager, né à Bradford (Royaume-Uni) le 12 octobre 1962, résidant à 21 Gorst Road, London, SW11 6JB, Royaume-Uni; et
- M. Keith Dorrian, Manager, née à Guernesey (Iles Anglo-Normandes) le 7 Août 1946, résidant à Shanahoe Grand Rue Vale, Guernesey, GY3 5HH (Iles Anglo-Normandes);

*Le gérant de catégorie B:*

- M. Mark Dunstan, Manager, né à Melbourne (Australie) le 11 février 1962, résident à 18, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Fixer l'adresse du siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2006, vol. 155S, fol. 42, case 5. – Reçu 651,06 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

J. Elvinger.

(105560.3/211/491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

**FMC FINANCE, S.à r.l. LUXEMBOURG - IV, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 82.631.

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth day of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

The company FRESINIUS MEDICAL CARE AG & Co. KGaA (hereinafter referred to as FMC AG & Co. KGaA), a company duly organized under German law, registered in Hof/Saale under HRB 4019, having its business address at D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Str. 1, representing the full amount of the corporate capital of EUR 57,500.- (fifty-seven thousand five hundred Euro) of FMC FINANCE, S.à r.l. LUXEMBOURG - IV, represented by 500 (five hundred) corporate units with a par value of EUR 115.- (one hundred fifteen Euro) each,

duly represented by Mr Hagen Reinsberg, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on July 14, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aforementioned FMC AG & Co. KGaA is the sole member of FMC FINANCE, S.à r.l. LUXEMBOURG - IV (the «Company»), incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on June 11, 2001, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1217, dated December 22, 2001, whose articles of association have been amended before Maître Thomas Léon, known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on April 16, 2002, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1030, dated July 5, 2002.

The agenda of the meeting is the following:

1) Amendment of Article 6, 1st paragraph of the articles of association so as to reflect the change of the legal form and name of the sole member of the Company to read as follows:

«The corporate capital is set at EUR 57,500.- (fifty-seven thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) corporate units of EUR 115.- (one hundred fifteen Euro) each, which have been subscribed by FRESINIUS MEDICAL CARE AG & Co. KGaA, registered in Hof/Saale under HRB 4019, having its business address at D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Str. 1.»

## 2) Miscellaneous.

The appearing party, represented as here above stated, in its capacity as sole member of FMC FINANCE, S.à r.l. LUXEMBOURG - IV has requested the undersigned notary to state the following resolution:

*Sole resolution*

The sole member resolved to amend Article 6, 1st paragraph of the articles of association of the Company so as to reflect the change of its legal form and name to read as follows:

«The corporate capital is set at EUR 57,500.- (fifty-seven thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) corporate units of EUR 115.- (one hundred fifteen Euro) each, which have been subscribed by FRESENIUS MEDICAL CARE AG & Co. KGaA, registered in Hof/Saale under HRB 4019, having its business address at D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Str. 1.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung des Vorgehenden:**

Im Jahre zweitausendsechs, am sechszwanzigsten Juli.

Vor Uns, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar, mit dem Antritt in Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft FRESENIUS MEDICAL CARE AG & Co. KGaA (nachfolgend FMC AG & Co. KGaA), eine Gesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in Hof/Saale, HRB 4019, mit Geschäftsadresse in D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Str. 1, welche das gesamte Gesellschaftskapital von EUR 57.500,- (siebenundfünfzigtausend und fünf hundert Euro) von FMC FINANCE, S.à r.l. LUXEMBOURG - IV eingeteilt in 500 (fünf hundert) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 115,- (einhundert fünfzehn Euro) repräsentiert,

vertreten von Herrn Hagen Reinsberg, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, kraft privatschriftlicher Vollmacht vom 14. Juli 2006.

Die besagte Vollmacht verbleibt nach ne varietur Zeichnung durch die erschienene Partei und den unterzeichneten Notar anliegend an der vorliegenden Urkunde, um mit dieser gleichzeitig den Registrierungsbehörden zugeleitet zu werden.

Die vorgenannte FMC AG & Co. KGaA ist Alleingesellschafterin der FMC FINANCE, S.à r.l., LUXEMBOURG - IV (die «Gesellschaft»), gegründet durch Urkunde von M<sup>e</sup> Jean Seckler, Notar mit Amtssitz in Junglinster vom 11. Juni 2001, veröffentlicht im Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr 1217 vom 22. Dezember 2001, deren Satzung geändert wurde vor Maître Thomas Léon, genannt Tom Metzler, Notar mit Amtssitz in Junglinster am 16. April 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N<sup>o</sup> 1030 vom 5. Juli 2002.

Die Tagesordnung der Versammlung ist die folgende:

1) Änderung von Artikel 6, Absatz 1 der Satzung, um die Änderung der juristischen Form und des Namens der Alleingesellschafterin der Gesellschaft wie folgt wiederzuspiegeln:

«Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 57.500,- (siebenundfünfzigtausend Euro fünfhundert) eingeteilt in 500 (fünfhundert) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 115,- (einhundertfünfzehn Euro), welche von FRESENIUS MEDICAL CARE AG & Co. KGaA mit Sitz in Hof/Saale, HRB 4019, mit Geschäftsadresse in D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Str. 1 gezeichnet worden sind.»

2) Verschiedenes.

Die erschienene Partei, wie oben genannt vertreten, ersucht den unterzeichneten Notar in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafterin der FMC FINANCE, S.à r.l. LUXEMBOURG - IV, den folgenden Beschluss aufzunehmen:

*Einzigter Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschliesst, Artikel 6, Absatz 1 der Satzung zu ändern, um die Änderung der juristischen Form und des Namens der Alleingesellschafterin der Gesellschaft wie folgt wiederzuspiegeln:

«Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 57.500,- (siebenundfünfzigtausend Euro fünfhundert) eingeteilt in 500 (fünfhundert) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 115,- (einhundertfünfzehn Euro), welche von FRESENIUS MEDICAL CARE AG & Co. KGaA mit Sitz in Hof/Saale, HRB 4019, mit Geschäftsadresse in D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Str. 1 gezeichnet worden sind.»

Worüber die vorliegende Urkunde, am Tag wie eingangs dieser Urkunde genannt in Luxemburg erstellt wurde.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der Erschienenen, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Wortlaut, die englische Fassung Vorrang haben soll.

Nach Verlesung der Urkunde an den Bevollmächtigten der Erschienenen, hat dieser die vorliegende Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: H. Reinsberg, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006, vol. 29CS, fol. 17, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

A. Schwachtgen.

(089261.2/230/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**FMC FINANCE, S.à r.l. LUXEMBOURG - IV, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 82.631.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1116 du 26 juillet 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(089262.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**COMPETENCES PLUS ACTIONS, Société Anonyme.**

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R. C. Luxembourg B 67.212.

L'an deux mille six, le quatorze août.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPETENCES PLUS ACTIONS avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 13 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 71 du 5 février 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 67.212.

La séance est ouverte à 9.30 heures, sous la présidence de Monsieur Philippe d'Houwer, administrateur-délégué, demeurant à B-4877 Olne, 29M, rue Froidbermont.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sandy Dostert-Zuang, juriste, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jérôme Schmit, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte de la liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

- Ladite liste de présence ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui, aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de transférer le siège de la société de L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt à L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen, Keispelt Office Center;
2. Modification afférente du premier alinéa de l'article deux des statuts de la société;
3. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt à L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen, Keispelt Office Center.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Keispelt (Commune de Kehlen).»

Les autres alinéas de l'article 2 restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

*Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: Ph. d'Houwer, S. Dostert-Zuang, J. Schmit, B. Moutrier.

92913

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 août 2006, vol. 920, fol. 31, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 août 2006.

B. Moutrier.

(089219.3/272/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

---

**MULTI STAR HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 111.046.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 13 juillet 2006*

1. La démission de M. Antonio Distefano, de son poste de gérant est acceptée.

M. Alexis De Bernardi, né le 13 février 1975 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé gérant de la société en remplacement du gérant démissionnaire, pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

MULTI STAR HOLDINGS, S.à r.l.

J.-M. Heitz / R. Scheifer-Gillen

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS07092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084338.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

---

**AGRI-FOOD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 77.155.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 8 juin 2006*

Monsieur Ferrarini Lucio et Monsieur Arno' Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Monsieur De Bernardi Alexis, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Innocenti Federico, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

AGRI-FOOD S.A.

L. Ferrarini / V. Arno'

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT01021. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084341.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

---

**COVENT GARDEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 28, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 118.570.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme PERFORM AND SERVICES S.A., avec siège social à L-3394 Roeser, 59, Grand-rue, dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Philippe Lepretre, qualifié ci-après.

2.- Monsieur Philippe Lepretre, administrateur de sociétés, demeurant à L-5440 Remerschen, 77, route du Vin.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de COVENT GARDEN S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la vente en gros et en détail de décorations florales et d'accessoires divers.

La société a en outre pour objet la réalisation de compositions florales.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3<sup>e</sup> mercredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.
- 3) Exceptionnellement, la première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- La société anonyme PERFORM AND SERVICES S.A., avec siège social à L-3394 Roeser, 59, Grand-rue, quarante-neuf actions. ....	49
2.- Monsieur Philippe Lepretre, administrateur de sociétés, demeurant à L-5440 Remerschen, 77, route du Vin, cinquante et une actions .....	51
Total: cent actions .....	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et, à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Madame Katia Schmitthausler, fleuriste, née à Metz (France), le 29 novembre 1973, demeurant à F-57640 Faily, 25bis, rue Queulot (France);
  - b) Monsieur Claude Cossaruto, fleuriste, né à Metz (France), le 19 juillet 1967, demeurant à F-57640 Faily, 25bis, rue Queulot (France);
  - c) Monsieur Sébastien Sassi, fleuriste, né à Nancy (France), le 23 avril 1971, demeurant à F-57180 Terville, 139, route de Verdun (France).
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - Monsieur Roger Pierre Jerabek, expert comptable, né à Lyon (France), le 30 septembre 1964, demeurant professionnellement à L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
- 5.- Le siège social est établi à L-2240 Luxembourg, 28, rue Notre Dame.
- 7.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Madame Katia Schmitthausler, préqualifiée, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ph. Lepretre, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 juillet 2006, vol. 537, fol. 39, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(089439.3/231/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

### **MGK FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3428 Dudelange, 1, route de Budersberg.

R. C. Luxembourg B 118.555.

#### STATUTS

L'an deux mille six, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Marc Mutelet, gérant de société, né à Metz (France), le 24 mars 1956, demeurant à F-57155 Marly, 11, rue du Renaulrupt (France),

ici représenté par Monsieur Etienne Pigeon, employé privé, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de MGK FINANCE, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000,- EUR), représenté par deux cents (200) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, qui ont été entièrement souscrites par l'associé unique Monsieur Marc Mutelet, gérant de société, demeurant à F-57155 Marly, 11, rue du Renaulrupt (France).

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérant(s) peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

92918

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2006.

*Libération des parts sociales*

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de vingt mille euros (20.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille euros.

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique, dûment représenté, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Monsieur Marc Mutelet, gérant de société, né à Metz (France), le 24 mars 1956, demeurant à F-57155 Marly, 11, rue du Renaulrupt (France), est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Il a le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

*Deuxième résolution*

Le siège social est établi à L-3428 Dudelange, 1, route de Budersberg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Pigeon, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juillet 2006, vol. 537, fol. 35, case 3. – Reçu 200 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(089379.3/231/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**RUBUS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,-.**

Registered office: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 117.513.

In the year two thousand and six, on the nineteenth of July.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

There appeared:

(1) KKR Millennium Fund (Overseas), Limited Partnership, governed by the laws of Alberta, Canada, with registered office at 9 West 57th Street Suite, New York, NY 10019, United States of America,

hereby represented by Mr Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 18, 2006;

(2) The Northwestern Mutual Life Insurance Company, a company incorporated in Wisconsin, United States of America, with registered office at 720 E. Wisconsin Ave., Milwaukee, WI 53202-4797, United States of America,

hereby represented by Mr Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 18, 2006,

KKR Millennium Fund (Overseas), Limited Partnership and The Northwestern Mutual Life Insurance Company being hereafter collectively referred to as the «Shareholders»,

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare that they are the sole shareholders of RUBUS INTERNATIONAL, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-117513, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of the undersigned notary of June 22, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the 'Company'). The articles of incorporation have lastly been amended by a deed of the undersigned notary of June 29, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1 To increase the Company's issued capital by an amount of two hundred eighty thousand and seven hundred and twenty-five euro (EUR 280,725.-) so as to raise it from its current amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) divided into two thousand (2,000) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each to three hundred thirty thou-

sand seven hundred and twenty-five euro (EUR 330,725.-) divided into thirteen thousand two hundred and twenty-nine (13,229) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2 To issue eleven thousand two hundred and twenty-nine (11,229) new shares so as to raise the number of shares from two thousand (2,000) shares to thirteen thousand two hundred and twenty-nine (13,229) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 To accept the subscription of these newly issued shares by (i) KKR European Fund II, Limited Partnership for eight thousand six hundred and twelve (8,612) new shares (ii) The Northwestern Mutual Life Insurance Company for eight hundred fifty-four (854) new shares, (iii) KFN PEI VI, LLC. for seven hundred seventy-three (773) new shares, (iv) TCW/Crescent Mezzanine Partners IV (Cayman), Ltd. for five hundred and eighty-seven (587) new shares, (v) TCW/Crescent Mezzanine Partners IVB (Cayman), Ltd. for four hundred and one (401) new shares and (vi) KKR Millennium Fund (Overseas), Limited Partnership for two (2) new shares, acting in capacity of subscribers by contributions in cash and in kind, as relevant, the latter consisting of a conversion of claims against the Company resulting from shareholders' loans.

4 To amend article 5 of the articles of Incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under the above items.

5 To appoint new managers.

6 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions, each time unanimously adopted:

*First resolution*

The Shareholders resolve to increase the Company's issued capital by an amount of two hundred eighty thousand and seven hundred and twenty-five euro (EUR 280,725.-) so as to raise it from its current amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) divided into two thousand (2,000) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each to three hundred thirty thousand seven hundred and twenty-five euro (EUR 330,725.-) divided into thirteen thousand two hundred and twenty-nine (13,229) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to issue, with immediate effect, eleven thousand two hundred and twenty-nine (11,229) new shares so as to raise the number of shares from two thousand (2,000) shares to thirteen thousand two hundred and twenty-nine (13,229) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the date hereof.

*Subscription*

There now appeared KKR European Fund II, Limited Partnership, governed by the laws of Alberta, Canada, with registered office at 9 West 57th Street Suite, New York, NY 10019, United States of America, represented by Mr Jean-Paul Spang, prenamed, by virtue of a proxy given on July 18, 2006, which proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

KKR European Fund II, Limited Partnership declared to subscribe for eight thousand six hundred and twelve (8,612) new shares of the Company and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash in amount of two hundred fifteen thousand and three hundred euro (EUR 215,300.-).

There now also appeared KFN PEI VI, LLC, governed by the laws of Delaware, United States of America, with registered office at 555 California Street, 50th Floor, San Francisco, CA 94104, United States of America, represented by Mr Jean-Paul Spang, prenamed, by virtue of a proxy given on July 18, which proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

KFN PEI VI, LLC. declared to subscribe for seven hundred seventy-three (773) new shares of the Company and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash in amount of nineteen thousand three hundred and twenty-five euro (EUR 19,325.-).

There now further appeared TCW/Crescent Mezzanine Partners IV, L.P., an exempt limited liability company incorporated in the Cayman Islands, with registered office at Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, Queensgate House, South Church Street, P.O. Box 1234 GT, George Town, Grand Cayman registered under number OG-167346, represented by Mr Jean-Paul Spang, prenamed, by virtue of a proxy given on July 18, which proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

TCW/Crescent Mezzanine Partners IV (Cayman), Ltd. declared to subscribe for five hundred and eighty-seven (587) new shares of the Company and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash in amount of fourteen thousand six hundred and seventy-five euro (EUR 14,675.-).

There now appeared TCW/Crescent Mezzanine Partners IVB (Cayman), Ltd., an exempt limited liability company incorporated in the Cayman Islands, with registered office at Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, Queensgate House, South Church Street, P.O. Box 1234 GT, George Town, Grand Cayman registered under number OG-167353, represented by Mr Jean-Paul Spang, prenamed, by virtue of a proxy given on July 18, 2006, which proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

TCW/Crescent Mezzanine Partners IVB (Cayman), Ltd. declared to subscribe for four hundred and one (401) new shares of the Company and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash in amount of ten thousand and twenty-five euro (EUR 10,025.-).

There now appeared KKR Millennium Fund (Overseas), Limited Partnership, prenamed, represented by Mr Jean-Paul Spang, prenamed, by virtue of a proxy given on July 18, 2006, which proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

KKR Millennium Fund (Overseas), Limited Partnership, declared to subscribe for two (2) new shares of the Company and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash in amount of fifty euro (EUR 50.-).

The amount of two hundred fifty-nine thousand three hundred seventy-five euro (EUR 259,375.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

There now appeared The Northwestern Mutual Life Insurance Company, prenamed, represented by Mr Jean-Paul Spang, prenamed, by virtue of the proxy mentioned above.

The Northwestern Mutual Life Insurance Company declared to subscribe for eight hundred fifty-four (854) new shares of the Company and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a claim against the company in amount of twenty-one thousand three hundred fifty euro (EUR 21,350.-) resulting from an existing shareholder loan (the «Shareholder Loan»).

The Northwestern Mutual Life Insurance Company, acting through its duly appointed attorney-in-fact declared that its contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of its contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of its contribution to the company.

The Shareholders, acting through their duly appointed attorney-in-fact further declared that the value of the Shareholder Loan has been certified by a declaration of the recipient Company issued on 19 July, 2006, signed by Mr Stefan Weckermann, in his capacity as manager of the Company, which declaration will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The total contribution made to the Company by the subscribing Shareholders consequently represents an aggregate amount of two hundred eighty thousand and seven hundred and twenty-five euro (EUR 280,725.-).

#### *Third resolution*

The Shareholders resolve to accept the subscription of eleven thousand two hundred and twenty-nine (11,229) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each by (i) The Northwestern Mutual Life Insurance Company, (ii) KKR European Fund II, Limited Partnership, (iii) KFN PEI VI, LLC, (iv) TCW/Crescent Mezzanine Partners IV, L.P., (v) TCW/Crescent Mezzanine Partners IVB, L.P. and (vi) KKR Millennium Fund (Overseas), Limited Partnership, as described hereinabove together with the payment in full of each of these newly issued shares as described hereinabove and resolve to allocate the eleven thousand two hundred and twenty-nine (11,229) new shares to (i) The Northwestern Mutual Life Insurance Company, (ii) KKR European Fund II, Limited Partnership, (iii) KFN PEI VI, LLC, (iv) TCW/Crescent Mezzanine Partners IV, L.P., (v) TCW/Crescent Mezzanine Partners IVB, L.P. and (vi) KKR Millennium Fund (Overseas), Limited Partnership according to their subscription hereinabove described.

#### *Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5, first paragraph of the Company's articles of incorporation, which shall forthwith read as follows:

«**Art. 5. Capital (1st paragraph).** The share capital of the Company is set at three hundred thirty thousand and seven hundred and twenty-five euro (EUR 330,725.-) divided into thirteen thousand two hundred and twenty-nine (13,229) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.»

#### *Fifth resolution*

The Shareholders resolve to appoint as new managers of the Company in addition to the current manager, with immediate effect and for an unlimited duration:

- Mr Robert Lewin, associate, residing professionally at 25/F, AIG Tower, 1 Connaught Road, Central, Hong Kong;
- Mr Justin Reizes, principal, residing professionally at 25/F, AIG Tower, 1 Connaught Road, Central, Hong Kong;
- Mr Joseph Bae, member, residing professionally at 25/F, AIG Tower, 1 Connaught Road, Central, Hong Kong.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately EUR 4,100.-.

#### *Déclaration*

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix-neuf juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

(1) KKR Millennium Fund (Overseas), Limited Partnership, une société régie par le droit de l'Alberta, Canada, ayant son siège social au 9 West 57th Street Suite, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique, représentée par Monsieur Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 juillet 2006;

(2) The Northwestern Mutual Life Insurance Company, une société constituée au Wisconsin, ayant son siège social au 720 E. Wisconsin Ave., Milwaukee, WI 53202-4797, Etats-Unis d'Amérique,

représentée par Monsieur Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 juillet 2006;

KKR Millennium Fund (Overseas), Limited Partnership et The Northwestern Mutual Life Insurance Company étant ci-après collectivement dénommés les «Associés»

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Les comparants déclarent qu'ils sont les seuls associés de RUBUS INTERNATIONAL, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B-117513, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), (la «Société»), constituée par un acte du notaire soussigné le 22 juin 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les Statuts de la Société ont été dernièrement modifiés par un acte du notaire soussigné le 29 juin 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1 Augmentation du capital souscrit de la Société de deux cent quatre-vingt mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 280.725,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par deux mille (2.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à trois cent trente mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 330.725,-) divisé en treize mille deux cent vingt-neuf (13.229) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

2 Emission de onze mille deux cent vingt-neuf (11.229) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de deux mille (2.000) parts sociales à treize mille deux cent vingt-neuf (13.229) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la société à partir du jour de la décision prise par les associés de l'augmentation de capital proposée.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par (i) KKR European Fund II, Limited Partnership pour huit mille six cent douze (8.612) nouvelles parts sociales, (ii) The Northwestern Mutual Life Insurance Company pour huit cent cinquante-quatre (854) nouvelles parts sociales, (iii) KFN PEI VI, LLC pour sept cent soixante-treize (773) nouvelles parts sociales, (iv) TCW/Crescent Mezzanine Partners IV (Cayman), Ltd. pour cinq cent quatre-vingt-sept (587) nouvelles parts sociales, (v) TCW/Crescent Mezzanine Partners IVB (Cayman), Ltd. pour quatre cent une (401) nouvelles parts sociales et (vi) KKR Millennium Fund (Overseas), Limited Partnership, pour deux (2) nouvelles parts sociales, en leur capacité de souscripteurs, par apport en espèces et/ou en nature, tel qu'applicable, ce dernier consistant en une conversion de prêts d'associés contractés par la Société.

4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus devant être adoptées.

5 Nomination de nouveaux gérants.

6 Divers.

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes adoptées à l'unanimité:

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital souscrit de la Société de deux cent quatre-vingt mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 280.725,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par deux mille (2.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à trois cent trente mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 330.725,-) divisé en treize mille deux cent vingt-neuf (13.229) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident d'émettre, avec effet immédiat, onze mille deux cent vingt-neuf (11.229) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de deux mille (2.000) parts sociales à treize mille deux cent vingt-neuf (13.229) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la société à partir du jour de la présente.

#### *Souscription*

KKR European Fund II, Limited Partnership, une société régie par le droit de l'Alberta, Canada, ayant son siège social au 9 West 57th Street Suite, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique, se présente, représentée par Monsieur Jean-Paul Spang, prémentionné, agissant en vertu d'une procuration donnée le 18 juillet 2006, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement

KKR European Fund II, Limited Partnership déclare souscrire à huit mille six cent douze (8.612) nouvelles parts sociales de la Société et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en espèces d'un montant total de deux cent quinze mille trois cents euros (EUR 215.300,-).

Ensuite KFN PEI VI, LLC, une société régie par le droit du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 555 California Street, 50th Floor, San Francisco, CA 94104, Etats-Unis d'Amérique, se présente, représentée par Monsieur Jean-Paul Spang, prémentionné, agissant en vertu d'une procuration donnée le 18 juillet 2006, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement

KFN PEI VI, LLC déclare souscrire à sept cent soixante-treize (773) nouvelles parts sociales de la Société et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en espèces d'un montant total de dix-neuf mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 19.325,-).

Ensuite TCW/Crescent Mezzanine Partners IV (Cayman), Ltd., une société régie par le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, Queensgate House, South Church Street, P.O. Box 1234 GT, George Town, Grand Cayman et enregistrée sous le numéro OG-167346, se présente, représentée par Monsieur

Jean-Paul Spang, prémentionné, agissant en vertu d'une procuration donnée le 18 juillet 2006, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement

TCW/Crescent Mezzanine Partners IV (Cayman), Ltd. déclare souscrire à cinq cent quatre-vingt-sept (587) nouvelles parts sociales de la Société et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en espèces d'un montant total de quatorze mille six cent soixante-quinze euros (EUR 14.675,-).

Ensuite TCW/Crescent Mezzanine Partners IVB (Cayman), Ltd., une société régie par le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, Queensgate House, South Church Street, P.O. Box 1234 GT, George Town, Grand Cayman, et enregistrée sous le numéro OG-167353, se présente, représentée par Monsieur Jean-Paul Spang, prémentionné, agissant en vertu d'une procuration donnée le 18 juillet 2006, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement

TCW/Crescent Mezzanine Partners IVB (Cayman), Ltd. déclare souscrire à quatre cent une (401) nouvelles parts sociales de la Société et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en espèces d'un montant total de dix mille vingt-cinq euros (EUR 10.025,-).

KKR Millennium Fund (Overseas), Limited Partnership, prémentionnée, se présente, représentée par Monsieur Jean-Paul Spang, prémentionné, agissant en vertu d'une procuration donnée le 18 juillet 2006, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement

KKR Millennium Fund (Overseas), Limited Partnership, déclare souscrire à deux (2) nouvelles parts sociales de la Société et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en espèces d'un montant total de cinquante euros (EUR 50,-).

Le montant de deux cent cinquante-neuf mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 259.375,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite The Northwestern Mutual Life Insurance Company, prémentionnée, se présente, représentée par Monsieur Jean-Paul Spang, prémentionné, agissant en vertu de la procuration précitée.

The Northwestern Mutual Life Insurance Company déclare souscrire à huit cent cinquante-quatre (854) nouvelles parts sociales de la Société et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en nature consistant en la conversion de prêt d'associés existant d'un montant total de vingt et un mille trois cent cinquante euros (EUR 21.350,-) (le «Prêt d'Associé»).

The Northwestern Mutual Life Insurance Company, agissant par le biais de son mandataire dûment autorisé, a déclaré que l'apport est libre de tous gages, sûretés ou garanties, au cas échéant, et qu'il ne subsiste aucun empêchement au libre transfert de la contribution à la Société sans aucune restriction ou limitation et que de valides instructions ont été données afin d'entreprendre toutes notifications, enregistrements ou autres formalités nécessaires à l'accomplissement du transfert valide de l'apport à la Société.

Les Associés, agissant par le biais de leurs mandataires déclarent que la valeur du Prêt d'Associé a été certifiée par une déclaration d'apport de la Société bénéficiaire des apports établie le 19 juillet 2006 par M. Stefan Weckermann, en sa qualité de gérant de la Société, laquelle déclaration d'apport restera annexée au présent acte pour être soumise, ensemble avec ledit acte, aux formalités de l'enregistrement.

La totalité des apports faits à la Société représente un apport d'un montant total net de deux cent quatre-vingt mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 280.725,-).

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident de nommer la souscription de onze mille deux cent vingt-neuf (11.229) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), par (i) The Northwestern Mutual Life Insurance Company, (ii) KKR European Fund II, Limited Partnership, (iii) KFN PEI VI, LL, (iv) TCW/Crescent Mezzanine Partners IV, L.P., (v) TCW/Crescent Mezzanine Partners IVB, L.P., et (vi) KKR Millennium Fund (Overseas), Limited Partnership, telle que décrite ci-dessus, et de libérer entièrement chaque nouvelle part sociale, comme indiqué ci-dessus et d'attribuer ces onze mille deux cent vingt-neuf (11.229) nouvelles parts sociales à (i) The Northwestern Mutual Life Insurance Company, (ii) KKR European Fund II, Limited Partnership, (iii) KFN PEI VI, LL, (iv) TCW/Crescent Mezzanine Partners IV, L.P., (v) TCW/Crescent Mezzanine Partners IVB, L.P., et (vi) KKR Millennium Fund (Overseas), Limited Partnership, conformément à leurs souscriptions telles que décrites ci-dessus.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 5, alinéa 1er, des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Article 5. Capital social (1<sup>er</sup> alinéa).** Le capital souscrit de la Société est fixé à trois cent trente mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 330.725,-) divisé en treize mille deux cent vingt-neuf (13.229) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.»

#### *Cinquième résolution*

Les Associés décident de nommer comme nouveaux gérants de la société, en plus du gérant actuel, avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

- Monsieur Robert Lewin, collaborateur, avec adresse professionnelle à 25/F, AIG Tower, 1 Connaught Road, Central, Hong Kong;
- Monsieur Justin Reizes, principal, avec adresse professionnelle à 25/F, AIG Tower, 1 Connaught Road, Central, Hong Kong;
- Monsieur Joseph Bae, associé, avec adresse professionnelle à 25/F, AIG Tower, 1 Connaught Road, Central, Hong Kong.

92923

*Evaluation des Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 4.100,-.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Spang, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 21 juillet 2006, vol. 470, fol. 69, case 5. – Reçu 2.807,25 euros.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 septembre 2006.

M. Schaeffer.

(096136.3/5770/304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

---

**RUBUS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 117.513.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 août 2006.

M. Schaeffer.

(096137.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

---

**EURO RES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 77.480.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 29 juin 2006*

Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Monsieur Arno' Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur De Bernardi Alexis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Monsieur Régis Donati, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Federico Innocenti démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

EURO RES S.A.

V. Arno' / M.-F. Ries-Bonani

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT01069. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(084343.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

---

**FINSIGN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 56.857.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu au siège social le 17 juillet 2006*

1. L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur Mme Angela Cinarelli et nomme en son remplacement avec effet immédiat Mme Patricia Jupille demeurant à Luxembourg L-2449, 8, boulevard Royal.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

*Pour FINSIGN S.A.*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006, réf. LSO-BT00260. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(084825.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

---

92924

**GIOCH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 75.506.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 juillet 2006 que:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Romano Marini, employé privé, demeurant à Genève;
- Monsieur David Winandy, employé privé, demeurant à Luxembourg;

Ont été réélus Administrateurs pour la durée de trois années, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 mai 2009;

Et que:

- Monsieur Armand Berchem, diplômé HEC Paris, demeurant à Niederanven, est réélu Commissaire aux comptes pour la durée de trois années, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 mai 2009.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01669. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(084354.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

---

**DREJ HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 49.070.

Suite à une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2000, Madame Solange Rischard, avec adresse professionnelle 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, démissionne de son poste de Commissaire aux Comptes et est remplacé par Monsieur Thierry Hellers, avec adresse professionnelle 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, avec effet au 29 mai 2000 et pour une période de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02396. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(084359.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

---

**JTH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 94.147.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2006*

1. L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Jean Faouzi Tamer, Madame Joumana Gerges Tamer et Monsieur Choucri A. Elkhoury.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

2. L'Assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de GEST & CO S.A.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06486. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(084859.6//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

---

92925

**REIOTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 78.655.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 8 juin 2006*

Les mandats étant venus à échéance, les organes sociaux sont renouvelés comme suit:

Sont nommés administrateurs:

Monsieur Claude Uhres, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg, 8, rue Jean Jacoby;  
Monsieur Patrick Uhres, homme d'affaires, demeurant à Luxembourg, 8, rue Jean Jacoby;  
Madame Yvette Ferrari, comptable, demeurant à Luxembourg, 8, rue Jean Jacoby.

Est nommé commissaire aux comptes:

Madame Gilberte Nestler, comptable, demeurant à Esch-sur-Alzette, 18, rue Michel Rodange.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02461. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084396.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

**NAPOLEON PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 33.361.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 3 juillet 2006*

Les mandats étant venus à échéance, les organes sociaux sont renouvelés comme suit:

Sont nommés administrateurs:

HADAN, S.à r.l., siège social à Luxembourg, 2, rue Beck;  
FABLON, S.à r.l., siège social à Luxembourg, 27, rue des Romains;  
ATA S.A., siège social à Luxembourg, 10, rue Jean Engling.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Claude Uhres, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg, 8, rue Jean Jacoby.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02463. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084397.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

**TALGREM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 84.627.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 juin 2006*

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Roger Caurla, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à L-Esch-sur-Alzette, demeurant au 19, rue des Champs, L-3912 Mondercange, de Monsieur Alain Vasseur, consultant, né le 24 avril 1958 à L-Dudelange, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer et de Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à L-Echternach, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg, sont renouvelés pour une nouvelle durée statutaire de 6 ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

- Le mandat de commissaire aux comptes de la société TRIPLE A CONSULTING, ayant son siège social au 2, Mille-gässel à L-2156 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 61.417, est reconduit pour une nouvelle durée statutaire de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Certifié sincère et conforme

Pour TALGREM HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04410. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087955.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

92926

**SONATA SECURITIES S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.  
R. C. Luxembourg B 102.636.

Il résulte d'un conseil d'administration de SONATA SECURITIES S.A. (la Société) daté du 11 août 2006 à 11h30 que Mademoiselle Danielle Caviglia, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, est autorisée à signer de façon manuscrite et conjointement avec un directeur de la Société, en vertu de l'article 84 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, pour les six (6) mois à venir, tous les titres au porteur émis par la Société.

Luxembourg, le 11 août 2006.

*Pour la Société*

J.-M. Debaty

*Directeur de la Société*

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03742. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(084437.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

**NORTH SOUTH PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.985.000,-.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 97.497.

*Extrait des résolutions des associés de la Société prises en date du 27 juillet 2006*

En date du 27 juillet 2006, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Roger Barris, de son mandat en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Robert Barnes, né le 20 octobre 1957 à Rinteln, en Allemagne demeurant au 2, King Edward Street, Londres EC1A 1HQ, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Kendall Young;
- Monsieur Robert Barnes;
- Monsieur Guy Harles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

NORTH SOUTH PROPERTIES, S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02945. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(084545.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

**SOFILOG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 20.070.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 9 mai 2006*

1. L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur Mme Angela Cinarelli avec effet immédiat et nomme en son remplacement Mme Patricia Jupille, demeurant à Luxembourg L-2449, 8, boulevard Royal.

2. L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, M<sup>e</sup> Arsène Kronshagen et Mme Patricia Jupille ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND LTD jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

*Pour SOFILOG INTERNATIONAL S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05942. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(084870.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

92927

**JETFINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 100.264.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05808, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

*Au nom et pour le compte de la société JETFINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l.*

T.A.S.L., S.à r.l.

Signature

(089826.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

---

**JETFINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 100.264.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05846, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

*Au nom et pour le compte de la société JETFINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l.*

T.A.S.L., S.à r.l.

Signature

(089830.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

---

**ABC, ALPHA BUSINESS CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5950 Itzig, 60, rue de Bonnevoie.  
R. C. Luxembourg B 110.908.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06967, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Y. Druetz

*Administrateur*

(089917.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

---

**BAKER STREET HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 107.808.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 12 mai 2006*

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 12 mai 2006 que:

- La démission de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de sa fonction de gérant de la société a été acceptée par l'Associé Unique avec effet immédiat;
- La société LUX KONZERN, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg est élu par l'Associé Unique en remplacement du gérant démissionnaire.

Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00758. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(084930.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

---

92928

**BRABS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9647 Doncols, 100, Duerfstrooss.  
R. C. Luxembourg B 93.681.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06965, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

J.-P. Brabants

(089920.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

---

**BRABS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9647 Doncols, 100, Duerfstrooss.  
R. C. Luxembourg B 93.681.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06966, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

J.-P. Brabants

(089922.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

---

**ULTIMO INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 95.938.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05842, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

*Au nom et pour le compte de la société ULTIMO INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.*

T.A.S.L., S.à r.l.

Signature

(089828.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

---

**ULTIMO INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 95.938.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03449, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

*Au nom et pour le compte de la société ULTIMO INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.*

T.A.S.L., S.à r.l.

Signature

(089829.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

---